



De nouvelles voies pour les femmes depuis 1875

# Responsabiliser, sensibiliser, prévenir

Mémoire déposé le 6 avril 2016 à la Commission des institutions  
lors des consultations particulières sur le projet de loi 64.



## RESPONSABILISER, SENSIBILISER, PRÉVENIR

---

Le Y des femmes de Montréal tient tout d'abord à féliciter les partis politiques de l'Assemblée nationale du Québec pour avoir appuyé le projet de loi 64 lors de sa présentation le 3 décembre dernier. Nous remercions également la Commission des institutions de nous avoir invitées à participer à cette consultation particulière.

### LE Y DES FEMMES DE MONTRÉAL

Le Y des femmes de Montréal a été fondé le 23 février 1875, ce qui en fait l'organisme de femmes avec la plus longue histoire de la métropole. Depuis lors, le bien-être et la **sécurité** des femmes ont été au cœur de notre mission. Au fil du temps, le Y des femmes de Montréal a accompagné plus de 350 000 d'entre elles vers un avenir meilleur.

Aujourd'hui, la mission du Y des femmes de Montréal, ***bâtir ensemble un avenir meilleur pour les femmes et les filles***, est inspirée par sa vision d'une **société égalitaire** où les femmes et les filles ont le pouvoir et la possibilité de participer à la mesure de leurs capacités.

Pour y arriver, le Y des femmes s'appuie sur les valeurs de respect, **non-violence**, équité, intégrité, solidarité et innovation. Ses quatre familles d'action (services d'employabilité, jeunesse, collectivité et résidentiels) articulent leur action afin de **favoriser la sécurité des femmes et leur développement optimal** (prise de conscience, connaissances, compétences, comportements). Le Y des femmes veut ainsi contribuer à réduire les impacts de trois enjeux sociaux majeurs : les **violences faites aux femmes et aux filles**, l'exclusion et les inégalités sociales et de genre.

Le Y des femmes de Montréal appartient au mouvement des YWCA du Canada qui compte 32 associations membres à travers le pays et offre des programmes portant sur les questions de sécurité personnelle et économique et de bien-être. Au Canada, YWCA est le principal fournisseur de refuges pour femmes, lesquels hébergent chaque année 25 000 femmes, enfants et adolescentes, dont 6 000 sont victimes de violence conjugale.

Nos actions envers la sécurité et le développement optimal des femmes et des filles qui visitent notre établissement et avec lesquelles nous travaillons dans les écoles constituent le cœur de notre raison d'être. En parallèle, le Y des femmes a aussi comme objectif d'agir au niveau collectif et global pour amener des changements positifs dans les pratiques et politiques sociales touchant le développement et la sécurité des femmes et c'est la raison de notre présence ici aujourd'hui.

Au vu de ce qui précède, et en cohérence avec sa philosophie d'action – laquelle fait une large place à la prévention, à la sensibilisation et à la prise de conscience, le Y des femmes de Montréal a toujours appuyé sans réserve un meilleur contrôle des armes à feu. Nous joignons notre voix à celles des autres groupes en faveur de ce contrôle, comme des organismes de femmes, de prévention de la violence, de prévention du suicide et des experts en sécurité publique et en santé, entre autres.

Nous appuyons la création d'un registre sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction avec certaines recommandations.

## PRÉVENTION

### **Diminution générale des homicides par balle**

Quand la prévention fonctionne, c'est généralement difficile d'identifier quelles vies ont été sauvées (quels individus ont été sauvés par les contrôles sur l'alcool au volant?). Or, la mise en œuvre du registre fédéral a été accompagnée d'une réduction significative des meurtres, des suicides et autres crimes commis par armes à feu.<sup>1</sup> Statistique Canada attribue cette baisse des homicides commis à l'aide d'une carabine ou d'un fusil de chasse aux nouveaux contrôles adoptés suite à la tragédie à l'École Polytechnique.<sup>2</sup> De fait, à toutes les fois que des mesures de contrôle sur les armes d'épaules ont été adoptées au Canada, (1977, en 1991 et en 1995), il s'en est suivi une diminution marquée des homicides par balle.<sup>3</sup>

### **Diminution du nombre de femmes tuées par balle**

Cette diminution des homicides par balle à la suite de l'instauration du registre fédéral des armes à feu a eu un impact particulièrement significatif sur le nombre de femmes tuées par armes à feu, qui a diminué de 67 % entre 1996 et 2007. <sup>4</sup> Au Canada, chaque année en moyenne, une femme est tuée par son conjoint à tous les six jours. Si elle est tuée avec une arme, cette arme est majoritairement une arme d'épaule.<sup>5</sup> Pour les femmes (et leurs enfants) tentant d'échapper à la violence conjugale, la présence d'une arme dans la maison augmente de façon dramatique le risque d'être gravement blessée ou tuée.<sup>6</sup> Un registre permettrait un

<sup>1</sup> [http://polysesouvient.ca/Documents/STAT\\_06\\_01\\_00\\_Statistiques\\_1999\\_2004\\_Kwing\\_Hung.pdf](http://polysesouvient.ca/Documents/STAT_06_01_00_Statistiques_1999_2004_Kwing_Hung.pdf)

<sup>2</sup> <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11561-fra.htm#a4>

<sup>3</sup> <http://publications.gc.ca/Collection-R/Statcan/85-002-XIF/85-002-XIF2006006.pdf>  
<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14244-fra.htm?fpv=2693>  
[http://www.statcan.gc.ca/access\\_acces/archive.action?loc=/pub/85-002-x/85-002-x2001009-fra.pdf&archive=1](http://www.statcan.gc.ca/access_acces/archive.action?loc=/pub/85-002-x/85-002-x2001009-fra.pdf&archive=1)

<sup>4</sup> <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/85-224-x2009000-fra.pdf>

<sup>5</sup> <http://ywcacanada.ca/fr/media/press/121>

<sup>6</sup> <http://www.prevention-violence.ca/French/PDFsFrench/laviolenceconjugaleetlesarmesfeulegales.pdf>

retrait préventif des armes lorsqu'une femme et ses enfants vivent de la violence ou sont menacés de mort ou de sévices... avant que le pire n'arrive.

### **Outil supplémentaire pour des interventions policières**

Une évaluation rigoureuse de la GRC stipule que le registre est outil essentiel pour les enquêtes et pour la sécurité des policiers, ce qui améliore la sécurité publique.<sup>7</sup> Un registre permet entre autres aux policiers de connaître le nombre et la nature des armes à feu détenue par une personne lorsqu'ils doivent intervenir dans le cas de disputes et de violence familiale ou d'opérations impliquant des individus barricadés.

### **Diminution des cas de suicide par balle**

De même, la création du registre fédéral des armes à feu a été associée à une baisse majeure des suicides par arme à feu. Selon l'Association québécoise de prévention du suicide, entre 1995 et 2008, il y a eu 60% moins de suicides par arme à feu, et ce, sans substitution par d'autres moyens.

### **Bref...**

Une étude de l'Institut national de santé publique du Québec estime que la loi fédérale sur le contrôle des armes aurait sauvé en moyenne 300 vies par année.<sup>8</sup> La société québécoise ne saurait se priver de ce registre...

## **RESPONSABILISATION et SENSIBILISATION**

Le Y des femmes de Montréal croit que l'immatriculation des armes à feu relève d'un choix social fondamental, celui de sensibiliser et de responsabiliser la société pour diminuer toute forme de violence sociale et de genre. Dans un univers où la violence est banalisée, trivialisée et associée aux passe-temps (on n'a qu'à penser aux jeux vidéos où le nombre de points se base sur le nombre de personnes tuées ou encore aux films d'action où les morts se comptent par dizaine), la création du registre des armes à feu nous apparaît un outil essentiel de prise de conscience, de responsabilisation et, par le fait même, de sensibilisation à la paix et à la non-violence.

Posséder une arme à feu n'est pas banal, ni anodin; à l'origine, une arme à feu est un objet conçu pour tuer ou blesser. Assurer la traçabilité et le cheminement d'une arme, savoir à qui elle appartient, nous apparaît essentiel et logique. Comme société, nous avons choisi, entre autres, d'enregistrer les voitures, les entreprises, les animaux domestiques et même les

<sup>7</sup>

[http://polysesouvient.ca/Documents/RAPP\\_10\\_02\\_00\\_GRC\\_Evaluation\\_LoiContrôleDesarmes\\_ANNOTE.pdf](http://polysesouvient.ca/Documents/RAPP_10_02_00_GRC_Evaluation_LoiContrôleDesarmes_ANNOTE.pdf)

<sup>8</sup> [http://polysesouvient.ca/Documents/ETUD\\_10\\_05\\_00\\_INSPQ\\_EtudeImpactsLoi\\_C391.pdf](http://polysesouvient.ca/Documents/ETUD_10_05_00_INSPQ_EtudeImpactsLoi_C391.pdf)

cheminées... et on ne devrait pas enregistrer les armes à feu, un objet qui a le potentiel de tuer ou blesser gravement, à distance, d'un simple mouvement du doigt?

## RECOMMANDATIONS

Pour que la prévention, la responsabilisation et la sensibilisation soient efficaces, il nous semble toutefois essentiel que la personne souhaitant acquérir une arme ait l'obligation de démontrer qu'elle détient un permis de possession d'armes valide. Malheureusement, cette obligation a disparu au niveau fédéral depuis 2012. Nous souhaitons que le présent projet de loi remédie à cette lacune et pour cette raison, nous faisons nôtre la recommandation de PolySeSouvient :

### Recommandation

Amender le projet de loi pour y inclure la vérification préalable obligatoire par le vendeur de la validité du permis de possession d'un acheteur potentiel :

3. L'entreprise d'armes à feu ou le cédant d'une arme à feu doit obtenir et conserver une attestation, selon les modalités déterminées par règlement du gouvernement, démontrant que le cessionnaire est effectivement titulaire d'un permis l'autorisant à acquérir et à posséder une telle arme à feu. Cette attestation doit être obtenue avant de céder l'arme au cessionnaire. Le ministre gère ces attestations selon les modalités déterminées par règlement du gouvernement.

3.1 Le propriétaire de l'arme à feu doit en demander l'immatriculation au ministre, aux conditions et selon les modalités déterminées par règlement du gouvernement. [...]

De même, pour dépasser la simple formalité administrative que pourrait représenter l'immatriculation d'une arme à feu, et en conformité avec notre approche de prise de conscience comme composante essentielle d'un changement durable, le Y des femmes de Montréal recommande ce qui suit :

### Recommandation

Que la personne qui achète et immatricule une arme signe une déclaration solennelle à l'effet qu'elle est consciente que la possession d'une arme entraîne des responsabilités, qu'elle s'engage à respecter la loi et l'esprit de la loi et que cette arme servira à son usage personnel seulement.

Le Y des femmes de Montréal est conscient qu'un registre des armes d'épaule n'est pas la panacée qui résoudra toute la violence commise par armes à feu; mais nous jugeons qu'il s'agit d'un excellent moyen additionnel de sensibilisation, de responsabilisation et de prévention de cette violence. Cet outil doit bien sûr être combiné aux autres moyens de prévention et d'intervention qui existent déjà et qui mériteraient eux aussi d'être bonifiés (éducation, lutte à la pauvreté, prévention en santé mentale, prévention du suicide, lignes téléphoniques d'urgence, etc.), mais là n'est pas le but du présent mémoire.

## CONCLUSION

Depuis 140 ans, le Y des femmes de Montréal a sans cesse contribué à générer des changements positifs et durables quant à la sécurité, à l'égalité, à l'inclusion et à l'autonomie des femmes et des filles. Nous sommes heureuses aujourd'hui de contribuer de nouveau à un processus de réflexion qui permettra au Québec de se doter d'un outil supplémentaire dans la prévention de la violence sociale et de genre.